

Aux Constituantes et Constituants

Fribourg, le 6 janvier 2003

Convocation

Madame la Constituante, Monsieur le Constituant,

L'année 2003 sera celle des grandes décisions pour la Constituante, puisqu'elle procédera aux 1^{re} et 2^e lectures de son avant-projet de Constitution : nous vous la souhaitons inspirée et constructive et nous vous adressons nos meilleurs vœux de santé et de succès.

Nous avons le plaisir de vous convoquer à la

session de janvier de la Constituante

qui aura lieu les

- mardi 21 janvier 2003 à 14 h**
- mercredi 22 janvier 2003 à 14 h**
- jeudi 23 janvier 2003 à 8 h 30 et à 14 h**
- vendredi 24 janvier 2003 à 8 h 30**

en l'Hôtel Cantonal à Fribourg.

Les séances de l'après-midi sont *open end*, c'est-à-dire qu'elles ne s'achèvent qu'une fois épousée la partie obligatoire de l'ordre du jour, fixée par le Bureau. Si l'ordre du jour est épousé plus tôt que prévu, les débats peuvent se poursuivre avec les objets au programme de la séance suivante.

Cette session sera essentiellement consacrée à la première partie de la 1^{re} lecture, qui s'étendra sur trois sessions. Quatre points particuliers sont cependant à l'ordre du jour de la séance du mardi 21 janvier :

- **Investiture du nouveau président**
- **Assermentation des nouveaux membres**
- **Modification du Règlement (présidence 2004)**
- **Election du président de la Constituante pour 2004**

Vous recevez ci-joint le projet d'ordonnance modifiant le Règlement et le rapport y relatif du Bureau.

Nous vous remettons également sous ce pli les documents suivants :

- Avant-projet de Constitution dans les deux langues
- Propositions d'amendements des commissions thématiques
- Rapports des commissions thématiques
- Projet de préambule de la Commission 1
- Rapport de la Commission 1 sur le préambule
- Programme de la 1^{re} lecture
- Coordonnées des constituants mises à jour

Ces documents feront l'objet d'une conférence de presse vendredi 10 janvier 2003.

En nous réjouissant de vous retrouver toutes et tous dans deux semaines, nous vous prions de croire, Madame la Constituante, Monsieur le Constituant, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Bureau de la Constituante

Le Président :

Christian Levrat

Le Secrétaire général :

Antoine Geinoz